



RDV chez le notaire

Par Jeanpietre06

Bonjour,

les choses avancent, ma femme me dit que la secrétaire de l'étude notariale a appelé pour lui donner un RDV afin de planifier la base d'une liquidation partage de la succession de ses parents.(je précise qu'elles sont 2 sœurs et que ma femme est légataire univ)

savez vous en quoi consiste ce RDV, et enfin faut il obligatoirement que les 2 sœurs (comme l'eau et le feu) se retrouvent en même temps dans le même bureau?
n'y a-t-il pas moyen de faire par tel ou mails de sorte à planifier les choses ? ou 2 RDV différents

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire peut recevoir les 2 personnes séparément, mais encore faut-il le lui demander.

Par Jeanpietre06

Bonsoir, merci de votre réponse, oui, lors de la signature de l'ouverture ou déclaration de succession les 2 sœurs ont bien pu y aller à des heures différentes, ma belle sœur le matin, ma femme l'après midi.

Encore une fois la notaire essaie de faire que les 2 sœurs se réconcilient, cela part d'un bon sentiment, mais je pense que c'est peine perdue...

ma femme est donc légataire universelle, et ma belle sœur devait faire connaître ses intentions quant à la succession, au testament, et je pense que si la notaire convoque tout le monde pour mi novembre 2024 c'est que cela doit être le cas.

Ma question porte sur le terme "planifier la base d'une liquidation partage de la succession"

est-ce une espèce de discussion sur la répartition des biens immobiliers et mobiliers?

Cela sous-entend que la notaire veut voir à quelles concessions sont prêtes chacune des sœurs?

Par yapasdequoi

On ne peut pas deviner ce que veut faire le notaire.
Il faudrait lui demander !

Par Jeanpietre06

Merci, ce n'est pas gagné, aucune communication...

je m'en veux car ma femme m'a dit fais le nécessaire, c'est donc moi qui suis allé déposer le dossier pour la prise en charge de la succession

Par yapasdequoi

C'est à résoudre entre vous et votre femme. Il est possible que le notaire ne souhaite parler qu'aux héritières. Vous pouvez aussi convenir d'une procuration de votre épouse pour la représenter dans ces démarches.